

# JE SOUTIENS L'IUT DE SCEAUX ET J'AFFECTE MON VERSEMENT SUR LA PLATEFORME **SOLTÉA** A L'IUT de Sceaux

## Je retourne ce présent formulaire :

• Par courrier, à l'adresse ci-dessous :  
IUT de Sceaux  
Service Taxe d'Apprentissage  
8, avenue Cauchy – 92330 SCEAUX

• Par mail : [ta.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr](mailto:ta.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr)  
Vos contacts : Michèle AMBROISE (01 40 91 24 32) – Gaëlle LE NY (01 40 91 24 33)

VOTRE ENTREPRISE :

\*NOM : .....

\*ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

\*N° DE SIRET : .....

\*NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU VERSEMENT (contact taxe apprentissage) :

.....

\*FONCTION : .....

\*TÉLÉPHONE : .....

\*ADRESSE MAIL : .....@.....

N'OUBLIEZ PAS DE PRECISER LA COMPOSANTE CI-DESSOUS :

## **IUT de SCEAUX**

\*MONTANT(S) ESTIMATIF(S) AFFECTE(S) : .....

(\*) mention obliatoire

Retrouvez la liste des formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage dans tous les secteurs d'activité, sur notre site internet  
[www.universite-paris-saclay.fr/TA](http://www.universite-paris-saclay.fr/TA)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction de la Formation et de la Réussite de l'Université Paris-Saclay pour des usages liés à la gestion administrative, financière et fiscale de la perception de la Taxe d'Apprentissage ou de communication en lien avec celle-ci. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Université Paris-Saclay. Les données sont conservées pendant tout le temps que l'Université Paris-Saclay est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (en fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à [dpd@universite-paris-saclay.fr](mailto:dpd@universite-paris-saclay.fr) ou le service en charge de cette collecte : [taxe.apprentissage@universite-paris-saclay.fr](mailto:taxe.apprentissage@universite-paris-saclay.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**L'IUT DE SCEAUX VOUS REMERCIE DE VOTRE SOUTIEN.**

Un seul code établissement : UAI EF 0921245D



### ÉTAPE 1

**SAISISSEZ VOTRE DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE ET DÉCLAREZ**  
votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de la Masse Salariale 2022  
dès le 1<sup>er</sup> avril 2023



### ÉTAPE 2

**CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME SOLTÉA**  
Désignez l'IUT de Sceaux  
Affectez votre Taxe d'Apprentissage avec le code UAI 0921245D



### ÉTAPE 3

**DITES-NOUS QUE VOUS NOUS SOUTENEZ**  
en remplissant la promesse jointe  
Pour nous soutenir, la déclaration sur la plateforme Soltéa est obligatoire